



Vue 24 - Vue depuis la RD 4 en sortie d'Épernon. Les boisements nombreux entre les parcelles cultivées limitent les vues lointaines sur les sites d'exploitation. L'enjeu de visibilité est nul.



Vue 25 - Vue depuis la RD 4 en sortie d'Épernon en direction de Dreux. Les boisements nombreux entre les parcelles cultivées limitent les vues lointaines sur les sites d'exploitation. L'enjeu de visibilité est nul.



Vue 26 - Vue depuis la RD 101.5 en direction de Saint Martin de Nigelles. Le paysage s'ouvre à ce niveau en repoussant les bois à distance de la RD et avec une pente en direction des sites. Par temps dégagé les sites peuvent être entre-aperçus depuis ce point. L'enjeu de visibilité est important mais à cette distance les impacts visuels seront limités.



Vue 27 - Vue du château de Maintenon. Site classé à proximité de la carrière de Hanches le château, son parc et son aqueduc sont situés en contre-bas du site avec des boisements entre les deux, l'enjeu de visibilité est nul.

4. Synthèse des enjeux paysagers

Le site ayant vocation à revenir à son usage ancien à savoir des champs agricoles en grandes cultures typique de la Beauce, les enjeux paysagers sont assez faibles.

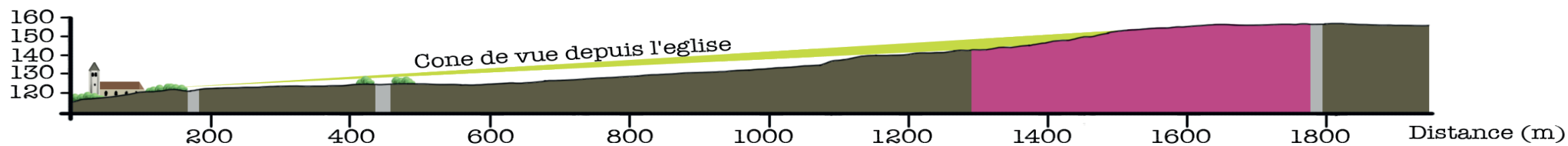
Le projet devra veiller à assurer la continuité au niveau des frontières entre les sites d'exploitation et les champs actuels, tant sur le sujet de la topographie que visuellement.



Coupe présentant les enjeux de visibilité depuis l'église - Source 2BR

Carte d'enjeu à l'échelle du site - Source 2BR

Etat existant
Altitude (m)



5. Synthèse des enjeux paysagers liés à la covisibilité et intervisibilité

La perception visuelle d'un site est dictée par sa topographie, le relief environnant et les composantes d'occupation des sols pouvant libérer les ouvertures visuelles ou au contraire créer des masques plus ou moins opaques. Les visibilitées sont recherchées dans un rayon de 5 km à partir d'une carte d'inter-visibilité réalisée à l'aide du Modèle Numérique de Terrain (MNT). Elle permet de déterminer les zones visibles ou non du fait de la topographie.

Sur la carte produite, les zones non visibles sont assombries et seules les zones de visibilité potentielle apparaissent (cf. carte précédente).

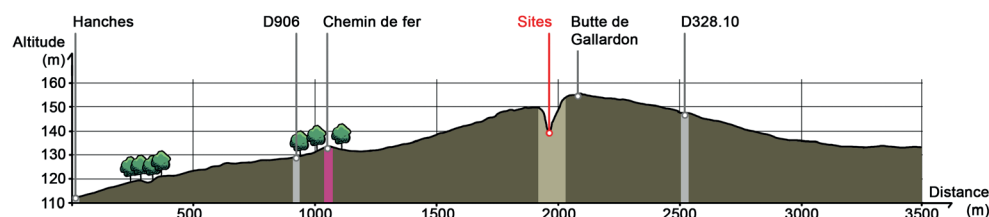
Ensuite, une recherche des visibilitées sur place est indispensable pour déterminer les secteurs d'où le site est réellement perceptible. Cette recherche se fait principalement autour des zones habitées. Le terrain se situant au sein des plaines de la Beauce, le relief est relativement plat ce qui limite les visibilitées lointaines. De plus, la présence de l'Eure et de sa ripisylve, ou du chemin de fer et son cordon boisé, crée des masques plus ou moins opaques en fonction de la période de l'année, au Nord et à l'Ouest.

L'analyse a été réalisée au printemps à la reprise de la végétation ce qui représente les masques végétaux moyens observés sur une année. L'analyse a cependant été faite par temps orageux avec présence de brouillard par endroit ce qui limite certaines visibilitées mais n'a pas nuit à la qualité de l'analyse.

Dans le cadre de cette étude, le secteur analysé se compose de deux sites correspondant à des champs. Les carrières d'exploitation sont prévues en décaissé par rapport aux territoires alentours (profondeur de 10m vis-à-vis des environs, avec une profondeur maximale d'exploitation de 136 m NGF pour le site 1, et 132 m NGF pour le site 2).

Du fait de cette position géographique, du relief relativement plats, sans véritables points hauts aux alentours, et du couvert végétal, les visibilitées restent limitées.

Néanmoins une attention particulière doit être portée aux risques de visibilité depuis les côteaux d'Epernon au Nord.



Coupe centrée sur les sites - Source 2BR

5.1. Enjeux - Perception proche (moins de 1km)

Les sites étant en décaissé et orientés Nord sur la butte de Gallardon les enjeux de visibilité au Sud sont nuls que ce soit en perception proche ou lointaine. Les enjeux se cantonnent donc aux espaces au Nord du projet. Dans un rayon de 1km autour du site on ne retrouve quasi aucune habitation à part la ferme qui surplombe le site 1. Depuis cette exploitation agricole le relief local limite fortement les perceptions futures du site 2.

Dans ce rayon de 1km on retrouve la D906, axe de circulation important, mais la visibilité des sites est nulle depuis cette voirie avec le chemin de fer qui fait office d'écran végétal.

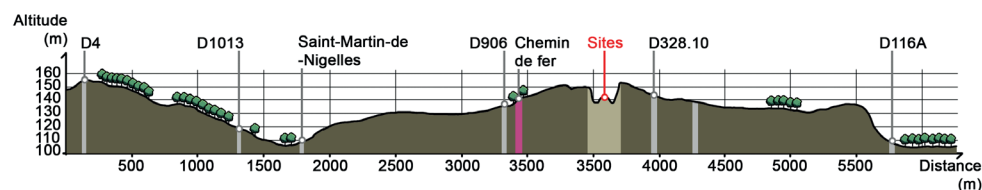
Les enjeux de visibilité se limitent à la D328 qui longe le site 2. Cet axe peu fréquenté borde le site et offrira des vues importantes sur la future exploitation, il faudra donc veiller à limiter les impacts visuels à l'Est et au Nord.

5.2. Enjeux - Perception semi-lointaine (entre 1 et 3km)

Comme expliqué ci-dessus les perceptions au Sud de la butte de Gallardon sont nulles. La carte d'inter-visibilité associée à la perception sur site révèlent également une perception nulle entre la Drouette et la voie ferrée. Les enjeux se limitent donc aux hauteurs de Saint-Martin-de-Nigelles et aux champs des côteaux entre Hanches et Epernon. On note quand même une visibilité potentielle du site depuis la sortie de Saint-Martin-de-Nigelles en direction de Maintenon entre les boisements isolés et le relief de la plaine et surtout une visibilité certaine entre l'église de Hanches et le site 2.

5.3. Enjeux - Perception lointaine (entre 3 et 5km)

La perception lointaine est limitée à la visibilité du site depuis la D4 et les côteaux d'Epernon. Dans ce périmètre, les vues sont très rares. Il faut chercher assidûment les sites entre la végétation et les reliefs pour les apercevoir très partiellement. Les enjeux à cette échelle sont quasi nuls.



Coupe Nord-Sud centrée sur les sites - Source 2BR

6. Enjeux et mesures de réduction

Mesures de réduction en covisibilité

Il existe un enjeu de co-visibilité depuis l'église de Hanches et surtout depuis son cimetière mais on peut imaginer qu'à terme le cordon boisé de la voie ferrée tendra à se refermer et fermer les vues entre les deux sites. Un cordon boisé sur merlon en limite nord du site pourra assurer la mesure de réduction en co-visibilité.

Mesures de réduction en inter-visibilité

Création d'une haie écran

Afin de limiter les vues sur le site 2 depuis la plaine au Nord et depuis Saint-Martin-de-Nigelles, une haie sera donc plantée en limite Nord du site collée à la clôture. (voir composition p. 45 et 46) Elle sera composée de deux rangs de plantation espacés de minimum 1 mètre, avec une plantation en quinconce d'espèces arborées et arbustives rustiques et endémiques. La hauteur moyenne de la haie ne dépassera pas 18m. Afin d'éviter d'avoir un ensemble trop homogène, il paraît judicieux d'intercaler de façon aléatoire, une espèce ayant un développement un peu plus important.

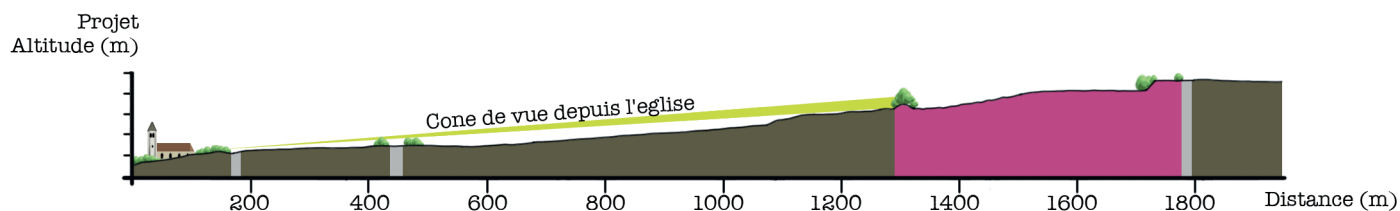
L'orientation et la topographie du site 1 ne nécessitent pas de mesures de réduction en inter-visibilité.



Carte d'enjeux à l'échelle du site - Source 2BR

Intégration des talus sableux exposés au Nord

Après remblaiement pour combler partiellement la fosse numéro 2 et rendre le site à l'agriculture, des talus résiduels demeurent, exposés au Nord (côté Hanches) potentiellement perceptibles. Afin d'atténuer l'impact visuel de ces reliefs, des plantations sous forme de boqueteaux de forme organique sont réalisées sur ces talus, motifs paysagers que l'on retrouve dans le territoire. Quelques zones de sable peuvent rester apparentes créant une diversité paysagère et chromatique.



Mesure de réduction : plantations d'une haie écran rustique - Palette végétale

Essences arborescentes

La directive paysagère prévoit une limitation des hauteurs des végétaux à taille adulte entre 11 et 18 m sur les parcelles concernées.



Essences arbustives

